

Madame, Monsieur,

Dès 2019, notre arrondissement a été pionnier en matière de tri des déchets alimentaires avec la mise à disposition de bacs marrons collectés deux fois par semaine par la Ville de Paris. Vous avez été nombreux à vous approprier ce service municipal innovant qui a permis à chacun ici d'être précurseur d'une gestion plus durable de ses déchets alimentaires.

Toutefois, faute de place ou de locaux adaptés, de nombreux immeubles n'ont pas pu être équipés en bacs, et avec environ 3 kg collectés par an et par habitant en moyenne, nous sommes restés trop loin du potentiel de cette collecte séparative. A l'inverse, les bornes de collecte dédiées aux déchets alimentaires installées sur tous les marchés de l'arrondissement donnent des résultats très encourageants.

Vous le savez, l'enjeu est de taille : chaque année, chacun d'entre nous produit en moyenne 450 kg de déchets (l'équivalent du poids de 10 machines à laver !). 74 % sont aujourd'hui incinérés et seulement 19 % sont réemployés ou recyclés. Parmi nos ordures ménagères, 25 % sont des déchets alimentaires. Ces derniers sont aujourd'hui majoritairement incinérés alors qu'ils sont composés à 70 % d'eau...

Pour faire mieux, nous allons donc franchir cette année une nouvelle étape en ajoutant un module dédié aux déchets alimentaires sur tous les Trilib', ces installations de tri des déchets installées dans les rues. Ces bornes viendront ainsi se substituer à la collecte des bacs marrons qui s'arrêtera définitivement à l'automne 2024. Pour les immeubles qui en étaient dotés, nous vous informerons à la rentrée de septembre des modalités de fin de collecte des bacs marrons.

Rappelons également que **depuis plus de dix ans, la Ville de Paris facilite de nombreux projets de composteurs partagés, financés à 100 %**, pour les immeubles qui disposent d'un espace vert ! Vous trouverez toutes les informations concernant le compostage sur Paris.fr.

DES BORNES DE TRI A 3 MINUTES A PIED DE CHEZ VOUS

Dès aujourd'hui, vous pouvez donc déposer vos déchets alimentaires dans l'une des 43 bornes Trilib en service dans votre arrondissement, en plus des bornes déjà présentes sur les marchés alimentaires. D'autres bornes seront installées pour que chaque habitant de l'arrondissement dispose d'un point d'apport de ses déchets alimentaires à moins de 3 minutes de chez lui. Ces modules seront collectés et nettoyés toutes les 48h et la propreté aux abords des stations sera particulièrement surveillée.

Trier vos déchets alimentaires, c'est simple : vous avez une borne de tri à moins de 3 minutes à pied de chez vous, accessible 7j/7 et 24h/24 !

UN TRI UTILE

Une fois triés et collectés séparément, les déchets alimentaires **permettent de produire à la fois de l'énergie, sous la forme de biogaz** (avec lequel roulent les camions bennes de la Ville de Paris !) et de la **matière fertilisante** sous la forme d'engrais naturel pour enrichir les sols.

Ce nouveau geste de tri est également pratiqué par tous les établissements scolaires et publics de l'arrondissement depuis le 1^{er} janvier 2024 : crèches, écoles publiques, EHPAD, restaurants administratifs...

Merci pour votre mobilisation : trier ses déchets alimentaires est une manière concrète et facile de moins gaspiller et de mieux préserver nos ressources naturelles notre environnement et notre ville !

Bien cordialement,



Antoine GUILLOU,
Adjoint à la Maire de Paris en charge
de la propreté de l'espace public,
de la réduction des déchets, du réemploi,
du recyclage et de l'assainissement

François DAGNAUD
Maire du 19^e arrondissement



COMMENT TRIER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

Tous les déchets alimentaires peuvent être déposés dans les bornes de tri :

- Les restes et les préparations de repas qu'ils soient de nature végétale ou animale (épluchures, os, restes de viandes, coquilles, etc.) ;
- Les produits alimentaires, même périmés, sans leurs emballages ;
- Les sachets de thé et les filtres à café s'ils sont en papier ;
- Les boîtes d'œufs en carton, serviettes en papier et les essuie-tout qui, placés au fond du sac, permettent d'absorber les liquides et d'éviter les mauvaises odeurs.

Les déchets peuvent être déposés dans un sac compostable ou kraft, et même en vrac depuis votre bioseau mais pas dans un sac plastique.

DES QUESTIONS SUR CE DISPOSITIF ?

Afin de vous accompagner au mieux dans ce geste de tri, des stands d'information et de distribution de sacs compostables se tiendront de **9h à 15h** dans votre arrondissement :

- **Lundi 27 mai** : Parvis Rosa Parks ;
- **Mardi 28 mai** : Marché Crimée-Curial ;
- **Mercredi 29 mai** : Angle rue Riquet et avenue de Flandre (devant la Poste)
- **Jeudi 30 mai** : Marché Joinville ;
- **Vendredi 31 mai** : Place des Fêtes, face au Cabanon de la Place des Fêtes ;
- **Samedi 1^{er} juin** : Marché Villette ;
- **Mardi 4 juin** : Angle rue de Romainville et rue de Belleville ;
- **Mercredi 5 juin** : Métro Laumière ;
- **Jeudi 6 juin** : Marché Jaurès.

Pour en savoir plus sur le tri des déchets alimentaires à Paris, n'hésitez pas à consulter leparisdutri.fr ou à flasher ce QR code.



Vous pouvez également appeler **le service local de propreté de votre arrondissement** au 01 55 28 36 60 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Carte des bornes de tri pour déchets alimentaires disponibles dans le 19^e arrdt

